



Promotion des nouvelles pratiques agricoles

M. Lutgen a été interrogé par une députée wallonne sur la lutte contre l'érosion des sols et les conséquences de celle-ci: perte de qualité des sols et déversement de substances nocives dans les cours d'eau.



La couverture hivernale des sols et l'installation de tournières enherbées ou de bandes de parcelles aménagées sont les principales méthodes visant la lutte contre l'érosion

Dans une question écrite au Ministre Benoît Lutgen, la députée wallonne Florine PARY-MILLE dit avoir constaté, à la lecture de divers articles que des techniques de culture davantage compatibles avec la notion d'agriculture durable sont pratiquées dans des pays comme les Etats-Unis et la France. Il s'agit essentiellement du semis direct et de la culture sans labour.

Pour Florine PARY-MILLE (par ailleurs bourgmestre d'Enghien), les agriculteurs pratiquant la technique du semis direct déposent les graines dans les premiers centimètres du sol sous un tapis végétal vivant (gazon) ou mort (paille ou résidu de la dernière récolte). L'aération du sol est assurée par les vers, tandis que l'apparition de plantes parasites est quant à elle évitée par des herbicides appliqués avant ou après les semis.

organiser une information ciblée sur ces pratiques agricoles;

- si des partenariats ne pourraient être conclus avec les provinces;

- si une augmentation des demandes de primes MAE en rapport avec ce sujet a pu être constatée.

... et réponse du Ministre

Voici la réponse apportée par le Ministre (les sous-titres sont de la rédaction).

Les agriculteurs n'ayant pas d'obligation de déclarer les techniques culturales adoptées dans leur exploitation, le nombre d'hectares sur lesquels les techniques culturales simplifiées - TCS - (soit semis direct et/ou non labour) sont mises en œuvre n'est pas connu avec précision.

Par le passé, quelques dizaines d'agriculteurs appliquaient ces techniques sur

superficie cultivée). Ces données sont - en ordre de grandeur - proportionnellement semblables à celles mentionnées pour la France et les Etats-Unis.

Lutte contre l'érosion

La Direction générale de l'agriculture soutient plusieurs travaux relatifs à la prévention et la lutte contre l'érosion: un projet Interreg Mesam, une convention d'étude avec l'équipe du Professeur Biolders de l'UCL sur l'interaction entre des mesures agri-environnementales (MAE) et la lutte contre l'érosion, la convention Er-Ruis-Sol, le projet Greenotec précité,...

Le département de productions végétales du Centre wallon de recherches agronomiques étudie les effets de ces techniques sur la compaction des sols, le «salissement» des terres et les rendements des cultures ainsi pratiquées dans le cadre du développement des techniques d'agriculture de précision. Ces travaux ont d'ailleurs fait l'objet d'une thèse de doctorat en sciences agronomiques.

Spécifiquement, en matière de TCS, dans le cadre de la convention d'étude «Greenotec» relative aux techniques culturales simplifiées, une journée d'étude a été organisée le 20 septembre 2005 à laquelle une cinquantaine de personnes ont participé: des agriculteurs, mais surtout des techniciens chargés de l'encadrement et de la vulgarisation, notamment des services agricoles provinciaux.

En 2006, le groupement

des centres pilotes agricoles. Ces derniers, auxquels participent aussi les services agricoles provinciaux, sont d'ailleurs chargés, pour un secteur de production déterminé, de la coordination des campagnes de vulgarisation et d'information des producteurs.

MAE: augmentation spectaculaire des demandes

Depuis l'entrée en vigueur du nouvel arrêté permettant une majoration des primes octroyées dans le cadre des MAE, l'augmentation a été très spectaculaire. En effet, on constate que le nombre de demandes enregistrées durant la campagne 2005 égale celui enregistré au cours des cinq précédentes campagnes.

Les principales méthodes visant la lutte contre l'érosion sont: la couverture hivernale des sols et l'installation de tournières enherbées ou de bandes de parcelles aménagées.

Pour 2005, les demandes relatives à la couverture de sol représentent 17.190 hectares, les tournières et bandes de parcelles aménagées représentent 1.500 hectares, dont 396 hectares spécifiques à la méthode «bords de cours d'eau et lutte contre l'érosion». Pour cette dernière mesure, 345 agriculteurs y ont fait appel en 2005. Il n'est toutefois pas possible de déterminer la part réservée à la seule lutte contre l'érosion, les deux objectifs étant fréquemment liés.

Lutte contre l'érosion

l'agriculture mettent en avant les avantages du système: réduction notoire des rejets de gaz carbonique (un sol labouré dégage en moyenne trois fois plus de gaz carbonique qu'une sol non travaillé) qui sont la principale cause du réchauffement climatique, meilleure qualité des sols à cause de la réduction de l'érosion, gains de temps et d'énergie et investissements moindres pour l'agriculteur (un semoir adapté suffit).

Questions...

Et la députée wallonne de demander au Ministre:

- le nombre d'hectares sur lesquels la technique du semis direct est ou pourrait être mise en œuvre en Région Wallonne;
- si la Région ne pourrait

vice de l'agronomie de l'Etat à Wavre, en collaboration étroite avec la station de phytotechnie du Centre de recherches agronomiques de Gembloux.

Selon le Groupe d'intérêt économique (GIE) Greenotec (qui est une initiative d'un groupe d'agriculteurs et qui reçoit actuellement une subvention de 245.000 euros pour un projet de développement des techniques sans labour d'une durée de 30 mois), environ 25% des 130.000 hectares de froment et un peu de moins de 5% des autres cultures cette année, ont été semés sous TCS.

Ce sont donc 45.000 hectares (sur les 380.000 hectares de terres de cultures de Région wallonne) qui ont été emblavés en TCS durant l'année 2005 (soit 12% de la

visite de l'exploitation d'un agriculteur, initiateur de Greenotec, pratiquant le non labour depuis plus de 20 ans; une conférence de présentation des travaux réalisés au cours de ses conventions successives; une visite des champs d'essais; l'organisation d'une journée d'étude sur la décompaction des sols et le semis direct en betterave.

Au travers de telles manifestations, dans le cadre de sa politique de développement et de vulgarisation, la Direction générale de l'agriculture organise l'information des techniciens d'encadrement des agriculteurs, que ce soit ses propres agents, mais aussi ceux des services provinciaux, des associations professionnelles agricoles ou

direct aux agriculteurs, ceux-ci sont tenus de respecter différentes obligations en matière de «bonnes conditions agricoles et environnementales». Parmi ces exigences figure la lutte contre l'érosion des sols. Lorsqu'une parcelle de culture est considérée comme à risque érosif (présentant une pente supérieure à 10%), il y a interdiction d'y cultiver des plantes sarclées ou assimilées.

Toutefois, l'interdiction n'est pas d'application si une bande enherbée est installée sur la partie située au bas de la pente. En cas de non-respect de cette disposition, l'agriculteur se voit appliquer une pénalité allant jusqu'à 5% du montant des aides directes qui devraient lui être versées. En cas de récidive, cette pénalité est de 15%.